

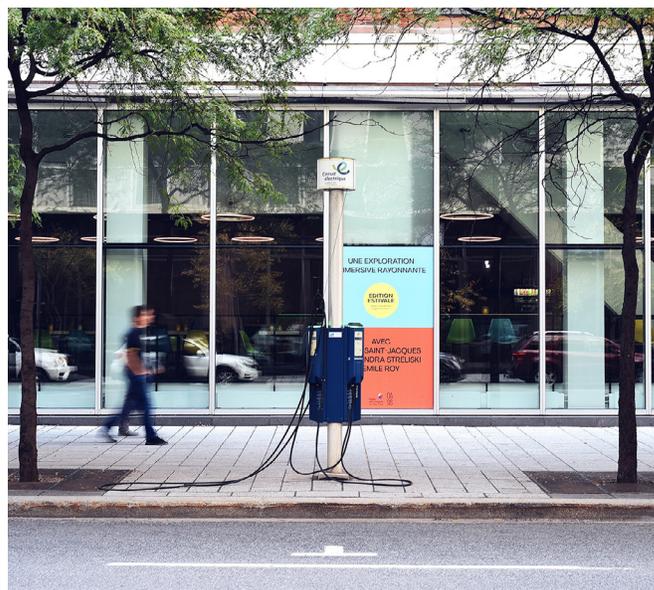
Faire autrement

Rapport annuel 2023

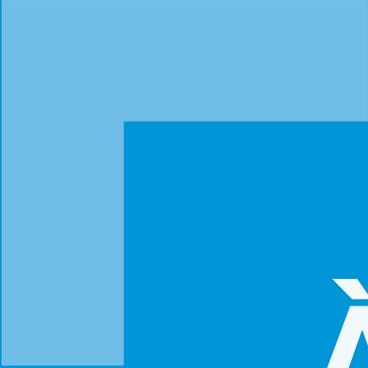
Toute l'équipe de l'Agence de mobilité durable est fière de présenter les réalisations de sa quatrième année d'exploitation, dont la période s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Table des matières

À propos de l'Agence de mobilité durable	4
Notre raison d'être	5
Mission	6
Vision	6
Valeurs	6
Faits saillants	7
Faits saillants financiers	7
Faits saillants opérationnels	8
Message de la présidente du conseil	10
Message du directeur général	12
Comité de direction	14

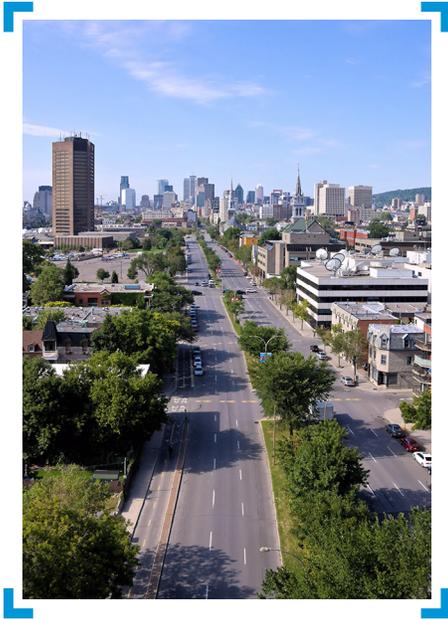


Réalisations 2023	15
Plan stratégique 2021-2030	16
1. Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable	17
2. Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue	19
3. Améliorer l'information et le paiement du stationnement	22
4. Moderniser la stratégie de surveillance	25
5. Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence	28
Gouvernance	35
Activités du conseil	36
Activités des comités	36
Membres du conseil d'administration	41
États financiers	42



À propos de l'Agence de mobilité durable de Montréal

Notre raison d'être



L'Agence de mobilité durable (« L'Agence ») est un organisme paramunicipal qui a succédé à la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM).

Sa création fait suite à une réflexion inscrite aux plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal (« la Ville »), selon laquelle la gestion stratégique du stationnement est un levier d'une mobilité plus durable. Ces plans ont mené à la Politique de stationnement de la Ville, dont une des trois priorités était la création d'un organisme de gestion du stationnement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, qui englobent des activités auparavant gérées par la SCSM et la Section de l'application du règlement de stationnement (SARS) du Service de police de la Ville de Montréal.

L'Agence assure la gestion et le développement du stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. Elle réalise sa mission et les mandats opérationnels confiés par la Ville dans le respect des orientations municipales en vue de favoriser une mobilité urbaine durable. Par son leadership, elle contribue à diversifier l'offre de stationnement et à améliorer le partage de la rue et l'occupation du domaine public. Dans ce cadre, elle propose des recommandations dans l'opérationnalisation de ses mandats, procède à leur mise en œuvre, intègre à ses opérations régulières toute nouvelle activité de gestion du stationnement et de la mobilité durable et évalue la performance des mesures mises en place.

L'Agence est une personne morale constituée par lettres patentes en vertu de l'article 220.1 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4).

Mission

Se partager les rues de Montréal

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour toutes et tous.

L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

Vision

En 2030, la Ville est accessible à tous.

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, et les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et zones de débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la Ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

Valeurs

Innovation | Agilité | Responsabilité sociale | Orientation client | Collaboration | Passion et plaisir

Faits saillants financiers

(En milliers de dollars – Pour la période se terminant le 31 décembre 2023)

Revenus totaux de l'Agence

60 733 \$

56 805 \$

Revenus de gestion
provenant de la
Ville de Montréal

2 508 \$

Revenus générés
de façon autonome

1 420 \$

Autres contributions
financières

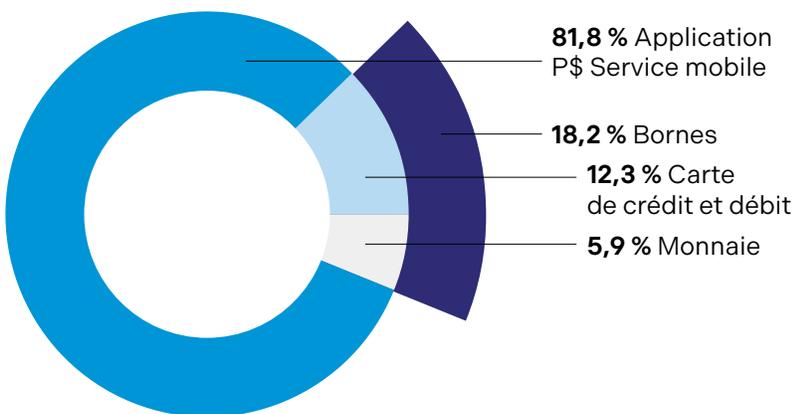
Revenus de stationnement tarifé de la Ville de Montréal gérés par l'Agence

62 993 \$

Revenus du
stationnement sur rue

9 852 \$

Revenus du
stationnement hors rue



Nombre de transactions



14,4 M

Application mobile



4,8 M

Bornes de paiement

Faits saillants opérationnels

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2023)

Mobilier urbain



1 268

Bornes de stationnement

153

Parcoverts



231

Places sur rue réservées aux personnes à mobilité réduite

119

Bases de bornes restaurées

17 284

Places sur rue

5 688

Anneaux pour vélos



60

Parcomètres

171

Panonceaux adaptés + près des bornes

Opérations



95 682

Interventions pour des permis d'occupation du domaine public

22 833

Requêtes d'intervention sur rue liées au mobilier urbain

6 636

Voûtes ramassées et traitées

Surveillance

Règlementation



+ 1 034 000

Constats d'infraction

43 446

Remorquages

Employé-e-s

508

Années-personnes*

* Cette donnée représente 437 personnes gérées par l'Agence en plus des 583 préposé-e-s au remorquage saisonniers

Faits saillants opérationnels (suite)

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2023)

Terrains



74

Terrains de stationnement

46

Gestion
entièrement
par l'Agence

28

Gestion de la
perception et/
ou des permis

6 086

Places en terrain
de stationnement

22 605

Permis de stationnement
hors rue émis



1 185

Détenteurs et détentrices
de permis actifs

Service à la clientèle



131 661

Appels reçus au
centre d'appels de
l'Agence

3 mins 54 sec

Délai moyen d'attente
au téléphone

94 745

Demandes d'intervention
d'un-e agent-e de
stationnement

91 045

Au téléphone

3 700

Via le nouveau
formulaire en ligne*

*Lancement le
26 septembre

57 967

Autres types de demandes
(soutien application
mobile, permis de
stationnement, etc.)

40 616

Au téléphone

17 351

Par courriel

Application mobile



748 639

Utilisateurs de P\$ Service mobile

Message de la présidente du conseil d'administration



J'ai encore eu le privilège, en 2023, de présider un conseil d'administration passionné de mobilité et qui fait vraiment équipe pour appuyer une direction tout aussi mobilisée.

Créée en 2020, l'Agence demeure une organisation en construction. Je salue le fait qu'elle jette les fondements d'une mobilité innovante, efficace et sécuritaire, tout en continuant de développer sa vision et de planifier l'avenir.

Encore une fois, les projets et les défis n'ont pas manqué et le conseil a continué de gérer les grandes ambitions de l'équipe. Le bilan de 2023 démontre un gain de maturité organisationnelle, grâce à une meilleure adéquation entre les ambitions et la capacité interne de l'Agence, et une gestion des ressources arrimée à la réalisation des livrables.

L'équilibre générationnel et la diversité des compétences au conseil nous permettent de bien assumer notre rôle envers la direction, tout en assurant une relève experte et bien investie du mandat et de la vision de l'Agence.

Je tiens à souligner également la grande efficacité des réunions du conseil. À titre d'exemple, nous avons mis en place des directives sur le plan des contenus qui, présentés de façon claire et succincte, permettent aux membres de saisir rapidement les tenants et aboutissants d'un dossier.

Les réalisations du conseil sont le fruit d'un travail intensif avec la direction de l'Agence et la fréquence des réunions reflète bien la somme des projets en cours. Le conseil a tenu 11 réunions, ce qui équivaut à près d'une fois par mois, et les comités, 21 réunions. Plusieurs grands projets ont été suivis ou entérinés, notamment la politique et la stratégie de développement durable, les stratégies liées à l'électrification de la flotte, au rayonnement et à la modernisation de la surveillance, la modernisation de l'application mobile ainsi que le programme de veille en matière de technologies et d'innovations.

L'Agence s'inscrit dans un écosystème qui nourrit sa réflexion. Il comprend des organisations à l'international centrées sur la mobilité pour explorer les meilleures pratiques, les orientations de la Ville de Montréal, les arrondissements avec qui elle échange pour mieux desservir leurs besoins et ses client-e-s. Par ailleurs, l'Agence a maintenant un contact direct avec sa clientèle grâce au nouveau centre d'appels inauguré en 2023. L'Agence demeure à l'écoute et met en place des projets qui soutiennent de nouvelles façons de faire.

Cette reconnaissance et cette écoute de l'équipe ont mené, en 2023, à une modification de la charte de la Ville afin d'élargir la portée du mandat de l'Agence centré sur la gestion et la surveillance du stationnement, lequel comprendra d'autres activités liées à la mobilité.

Je profite de l'occasion pour remercier le comité exécutif de la Ville de m'avoir encore accordé sa confiance en renouvelant mon mandat à la présidence du conseil pour trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, tout comme ceux de Marie Côté et Vanessa Ngalli. Cette stabilité des ressources est aussi un élément de succès, car nous travaillons nos dossiers dans la continuité d'une vision à long terme.

J'aimerais terminer, encore cette année, en soulignant combien l'enthousiasme, la rigueur et l'expertise du personnel de l'Agence sont inspirants pour le conseil. Au nom de mes collègues, je vous remercie et reconnais que toutes et tous, ensemble, nous formons une belle organisation, passionnée par sa mission.



Isabelle Cadrin

Présidente du conseil d'administration

Message du directeur général

Nous avons réalisé plusieurs initiatives structurantes qui concrétisent notre vision et nous avons progressé au chapitre de plusieurs autres. Et tout en étant centrés sur notre mandat opérationnel, nous avons continué d'écouter et de contribuer à revoir la mobilité sur le territoire de la Ville de Montréal.



En 2023, l'Agence a conclu la troisième année de son premier plan stratégique organisationnel.

Nous avons réalisé plusieurs initiatives structurantes qui concrétisent notre vision et nous avons progressé au chapitre de plusieurs autres. Et tout en étant centrés sur notre mandat opérationnel, nous avons continué d'écouter et de contribuer à revoir la mobilité sur le territoire de la Ville de Montréal. Nous agissons, tout en poursuivant notre réflexion, car les occasions de faire mieux, et de faire autrement dans une perspective durable, sont multiples.

Parmi nos principales réalisations, la mise en place d'un centre d'appels à l'Agence a permis de gérer les appels liés à la surveillance du stationnement autrefois logés au 911. Aujourd'hui, le centre d'appels satisfait non seulement aux demandes d'interventions sur le terrain 24/7, grâce au soutien des agent-e-s de stationnement, mais aussi à d'autres demandes ou questions liées au stationnement.

Le nouveau centre, qui a amorcé progressivement l'accueil des demandes citoyennes liées aux entraves de stationnement en avril 2023, a connu un succès tel que le volume d'appels représente tout un défi. Auparavant, le service à la clientèle de l'Agence recevait de 15 à 20 000 appels par année. Lorsque l'Agence a repris l'entièreté des responsabilités en lien avec la surveillance du stationnement et a ouvert son centre de relation à la clientèle, les appels sont passés à 131 000 en 2023 – 7 fois plus. Ce volume est nettement supérieur à ce qui était anticipé, le centre d'appels ayant été mis sur pied pour répondre à un volume d'environ 90 000 appels par année.

Nous avons également mis en place notre premier pôle de mobilité sur la rue Masson dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie. Ce concept appuie de façon significative le virage vers une mobilité durable intégrée, car il rassemble des installations de transports actifs et collectifs telles que des bornes de recharge, de l'autopartage et du transport en commun.

De plus, une étape importante dans la décentralisation de nos équipes dans les arrondissements a été franchie avec notre premier centre opérationnel situé dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Le centre permet aux agent-e-s d'être plus près des besoins de leur arrondissement respectif et accélère la prestation de services aux citoyen-ne-s, en plus de générer des gains d'efficacité lorsque les agent-e-s doivent, entre autres, prendre en charge leur véhicule et leur équipement au début de leur quart de travail.

L'Agence gère maintenant les terrains de stationnement municipaux tarifés dans l'arrondissement de Verdun et entame les discussions avec d'autres arrondissements pour permettre une gestion plus intégrée du stationnement sur l'ensemble du territoire de la Ville. De plus, après plusieurs années sans augmentation majeure, nous avons ajouté 1 000 places de stationnement tarifé en 2023 afin de contribuer à un meilleur partage de la bordure de rue et une plus grande rotation de l'occupation des espaces.

En 2023, nous avons aménagé notre nouveau siège social et un nouveau centre opérationnel qui répondent mieux à nos besoins. Je tiens à souligner l'excellent travail de l'ensemble des équipes de l'Agence dans le soin apporté à la gestion du déménagement. De plus, notre équipe des Ressources humaines a été extrêmement sollicitée avec l'embauche de 63 membres du personnel qui se sont joints aux équipes du centre d'appels et des agent-e-s de stationnement.

Si les lieux sont importants, l'Agence reconnaît que des valeurs communes sont le fondement d'une mobilisation d'équipe qui nous permettra d'atteindre nos objectifs. Nous avons poursuivi la communication de nos valeurs en 2023 et continuerons de les promouvoir en 2024, dans un contexte où la majorité de nos employé-e-s travaillent sur la route.

L'Agence a un mandat unique et bénéficie d'une expertise de pointe en mobilité durable qui est largement reconnue. En 2023, comme l'a mentionné Isabelle, la modification de la charte de la Ville pour élargir la portée de son mandat offrira d'importantes occasions de développement.

Je tiens à remercier tout le personnel de l'Agence pour son adhésion et son dévouement à notre mission. Nous sommes maintenant au service des citoyen-ne-s 24/7, ce qui représente tout un changement de culture dans une organisation qui continue de bâtir des assises solides et innovantes au service des citoyen-ne-s de la Ville de Montréal. Nous poursuivons l'établissement des fondements d'une équipe ambitieuse qui, si elle voit loin, gère son quotidien avec rigueur.



Laurent Chevrot
Directeur général

Comité de direction

(au 31 décembre 2023)



Laurent Chevrot
Directeur général



Christine Bisson
Directrice principale des
finances et de l'administration



Charles de la Chevrotière
Directeur principal des
stratégies d'affaires et
de la mobilité



Guy Des Roches
Directeur principal de la
gestion du stationnement
et des immeubles



Nicolas Filion
Directeur principal
de la technologie



Lucie Frenière
Directrice principale des
communications, affaires publiques
et de l'expérience client



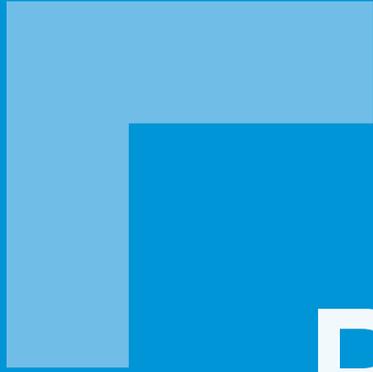
Dominique Payeur
Directrice principale
des ressources humaines



Me Sophie Préfontaine
Directrice principale
des affaires juridiques et
du secrétariat corporatif



Sylvain Sauvageau
Directeur principal de la
surveillance, contrôle du
stationnement et de la mobilité



Réalisations 2023

Réalisations 2023

Plan stratégique 2021-2030

Le présent rapport fait état de l'avancement des chantiers du [plan stratégique organisationnel](#) (PSO) de l'Agence approuvé par la Ville en 2021. Les actions prévues au cours des trois premières années du plan sont regroupées en cinq chantiers dans le cadre d'un plan d'action triennal 2022-2024.



1. Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable
2. Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue
3. Améliorer l'information et le paiement du stationnement
4. Moderniser la stratégie de surveillance
5. Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

Chantier n° 1

Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable

Doter l'Agence d'un entrepôt et d'un environnement analytique de données de mobilité

Dans le cadre de « [Montréal en commun](#) », le portail de données de mobilité centralisera toutes les données requises pour combler les besoins de l'Agence, en plus de celles des acteurs de l'écosystème qui voudront s'y greffer. La plateforme sera accessible à toute personne ou organisme qui veut consulter ou utiliser ces données.

Le projet de plateforme a été défini et le développement du portail a débuté en 2023. La première version jettera les bases d'une solution évolutive laquelle comprendra, dans un premier temps, les cartes des stationnements gérés par l'Agence sur le territoire de la Ville. Son lancement est prévu pour 2024.

Le travail pour recueillir les données a débuté, incluant l'inventaire de la bordure, lequel figure parmi les fondements des initiatives technologiques de l'Agence, car il fournira un portrait précis des places de stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. En 2023, un prestataire externe a réalisé un début d'inventaire des places et de la réglementation applicable dans l'arrondissement Ville-Marie, ce qui a permis de mesurer l'ampleur de la tâche et de planifier les prochaines étapes.

Cet inventaire sera utile non seulement pour l'Agence, mais aussi pour la clientèle et la Ville. Par exemple, à terme, les données du portail permettront de développer des cartes qui montrent, en temps réel, les places de stationnement disponibles.

Qu'entend-on par la bordure?

La bordure est la zone d'interface essentielle aux déplacements, incluant les portions du trottoir et de la chaussée permettant l'accès aux activités. Elle comprend les espaces et les aménagements tels que le verdissement, le mobilier, le stationnement, les panonceaux et les bornes de paiement, les débarcadères, les zones de livraisons et les arrêts d'autobus ou encore les supports à vélos et les bornes d'ancrage. Cet espace public peut être utilisé à des fins commerciales ou de loisir.



Pour la Ville, les analyses des données seront utiles au chapitre de la planification de l'espace public ainsi que de l'application d'une réglementation plus efficace et source d'une meilleure fluidité. À cet effet, les données quantifiables d'occupation de l'espace public permettront, par exemple, de mieux planifier des initiatives telles que les voies réservées, les rues piétonnières et les pistes cyclables afin de minimiser les répercussions sur la population. Pour ce faire, en 2023, l'Agence a acquis plusieurs véhicules équipés d'un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) qui circuleront pour effectuer des collectes de données entièrement dédiées à la recherche de solutions pour améliorer la mobilité.

L'inventaire sera également un élément essentiel des activités de surveillance de l'Agence dans le cadre de l'implantation de la technologie de LAPI, laquelle augmentera significativement l'efficacité des activités de surveillance et du déploiement des agent-e-s sur le terrain. L'Agence équipera jusqu'à 80 véhicules pour arpenter les arrondissements.

En complément à cette technologie, en 2023, l'Agence a mesuré les avantages et inconvénients de 85 capteurs installés dans la chaussée et dans les panonceaux, et sur les données que ceux-ci peuvent livrer relativement à l'occupation des espaces. Des résultats concluants ont permis à l'équipe de confirmer leur utilité.

Faire rayonner la mobilité et l'expertise de l'Agence

En 2023, à la suite du succès obtenu l'année précédente, l'Agence a tenu trois panels d'experts d'ici et ailleurs réunis pour discuter de l'importance de la surveillance dans une mobilité durable, d'actions concrètes pour réaliser la vision d'une Ville accessible en 2030, et finalement, de la mutualisation du stationnement pour optimiser l'usage de l'espace urbain.

Ces tribunes permettent à l'Agence d'expliquer son rôle ainsi que les tenants et aboutissants du stationnement sur la mobilité, et s'inscrivent dans le développement, en 2024, d'une stratégie de rayonnement des réalisations de l'Agence.



Le panel d'expert-e-s « La mutualisation du stationnement : innover pour optimiser l'usage de l'espace urbain » organisé par l'Agence organisé le 13 mars 2023.



Le panel d'expert-e-s « Une ville accessible en 2030 : quelles actions mettre en œuvre ? », organisé le 24 mai 2023 a permis de mieux comprendre les leviers et les freins de la transition vers une ville accessible pour tous et toutes.



L'Agence a organisé, le 23 novembre 2023, le panel d'expert-e-s « La surveillance du stationnement : bien au-delà des contraventions » permettant de démontrer les bienfaits de la surveillance pour l'accessibilité de nos villes.

Priorités 2024

- Lancement de la première version du portail de données en mobilité
- Poursuivre l'acquisition de la technologie nécessaire pour la LAPI
- Doter l'Agence d'une stratégie de rayonnement

Chantier n° 2

Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue

En 2023, la réalisation de plusieurs projets a permis de développer le plan directeur d'installations futures.

En 2023, l'Agence a aménagé son premier pôle de mobilité écoresponsable sur la rue Masson dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie.

Élaborer le concept de pôles de mobilité et l'aménagement d'un premier pôle

Situés sur des terrains gérés par l'Agence, tous les pôles de mobilité proposeront des modes de transport alternatifs à l'auto solo et seront aménagés de façon écoresponsable.

À la suite de l'élaboration de la stratégie et du modèle d'affaires ainsi que de la démarche de sélection et de priorisation des terrains, l'Agence a aménagé son premier pôle de mobilité en 2023 sur la rue Masson dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie. Le pôle, aménagé de façon écoresponsable, comprend plusieurs options de transport collectif et durable tels que des bornes de recharge, des espaces dédiés à l'autopartage, des supports à vélo couverts et des placotoirs urbains, en complément à l'offre de stationnement tarifé.

Cette première initiative a permis d'amorcer le développement d'un guide qui facilitera l'aménagement des prochains pôles, dont le déploiement est prévu à large échelle pour les prochaines années.

Convertir de manière écoresponsable des terrains identifiés par la Ville

Tel que prévu, l'Agence a aménagé son premier pôle de mobilité sur la rue Masson dans le respect des critères de l'Attestation [Stationnement écoresponsable](#) du Conseil régional de l'environnement de Montréal, incluant une gestion responsable de l'eau pluviale ainsi qu'une hausse de la canopée et du verdissement pour contribuer à contrer les îlots de chaleur.

Une équipe dédiée à moderniser les espaces de stationnement à Montréal



De gauche à droite

Sébastien Lachance-Picker

Conseiller principal en stratégies de mobilité

Pegah Nouri

Directrice de la gestion des terrains de stationnement et chargée de projet du pôle de mobilité Masson

Antoine Sambin

Directeur des stratégies de mobilité

« Les pôles ont comme objectif d’offrir une gamme d’options de mobilité durable afin de faciliter l’accès aux alternatives à l’auto solo. Ils permettent de réduire les irritants et les contraintes de certains modes. En bref, les pôles de mobilité nous permettent d’être moins dépendants de l’auto solo. » **Sébastien Lachance-Picker**

« Pour le pôle de mobilité Masson, notre ambition était d’intégrer des stations de vélos, d’auto-partage et des bornes de recharge pour les véhicules électriques, ainsi que des espaces de rassemblement afin d’offrir une expérience agréable aux citoyens. Cette approche multimodale vise à réduire l’empreinte écologique des déplacements urbains. » **Pegah Nouri**

« La mise en service à la fin de l’année 2023 du pôle Masson a permis à l’Agence d’en apprendre plus sur son utilisation grâce aux retours des utilisateurs et des équipes d’opération. Depuis, l’Agence développe un guide qui mettra de l’avant une vision commune des pôles et le chemin à suivre afin de transformer un stationnement en pôle de mobilité. » **Antoine Sambin**

Transférer la gestion de stationnements hors rue de la Ville à l'Agence

En 2022, l'Agence a commencé à déterminer quels terrains sont les plus propices à un transfert de la gestion de stationnements hors rue de la Ville à l'Agence. Cette analyse a mené, en 2023, au transfert de 15 terrains dans l'arrondissement de Verdun. Cette première initiative, concluante, a permis de cerner les éléments à prendre en considération lors des discussions avec les arrondissements. Ces éléments abordent le partage des rôles et des responsabilités des parties prenantes tels que l'accessibilité et le déneigement, et faciliteront les transferts subséquents. À cet effet, l'Agence entamera la négociation d'autres transferts avec des arrondissements.

Amorcer un premier projet pilote de mutualisation des espaces de stationnement

La bordure étant extrêmement sollicitée, la mutualisation du stationnement permet d'augmenter l'offre de stationnement en mettant à la disposition de différents groupes d'utilisateur-trice-s, à différents moments de la journée, des stationnements hors rue auxquels ils n'auraient normalement pas accès.

Un projet pilote de mutualisation mis en œuvre dans le cadre de la Vitrine d'innovation de l'Agence avec l'École de technologie supérieure (ÉTS) et le gestionnaire de stationnements [clicknpark](#) s'est révélé très instructif. Ce projet a donné accès au stationnement de l'ÉTS à des utilisateur-trice-s qui ne fréquentent pas l'institution. Les modalités étant bien établies, [clicknpark](#) peut maintenant continuer de mutualiser des espaces de façon autonome.

En 2023, l'Agence a supervisé un projet pilote de mutualisation des espaces de stationnement dans Griffintown. Cette initiative instructive servira de tremplin à de futures collaborations.

Mutualiser le stationnement au centre-ville de Montréal

Le projet de l'ÉTS a permis de confirmer les paramètres d'une mutualisation du stationnement efficace. En 2023, plusieurs acteurs de l'écosystème de la mobilité, dont le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, ont reconnu le rôle que peut jouer l'Agence dans la mutualisation du stationnement.

En 2024, en collaboration avec la Ville et différents partenaires, l'Agence développera une définition commune de la mutualisation, élaborera une stratégie de déploiement et différents modèles d'affaires selon les solutions retenues.



Priorités 2024

- Convertir un terrain de stationnement en pôle de mobilité
- Entamer la négociation de transferts de gestion du stationnement tarifé avec des arrondissements
- Définir la stratégie de mutualisation de l'Agence

Chantier n° 3

Améliorer l'information et le paiement du stationnement

Inaugurer le centre d'appels

En 2023, l'Agence a inauguré son centre d'appels. Le centre reçoit les appels de client-e-s qui requièrent l'intervention d'agent-e-s de stationnement et étaient auparavant acheminés à la ligne d'intervention non urgente du service 911.

En 2023, l'Agence a inauguré son centre d'appels.

Cette initiative représente un tournant majeur dans la prestation de services de l'Agence. Les client-e-s peuvent désormais joindre le centre 24/7, 365 jours par année grâce à l'embauche de 25 agent-e-s au téléphone, plutôt que du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Le service de l'Agence est d'autant plus complet que des agent-e-s de stationnement réalisent maintenant les interventions de nuit auparavant effectuées par le Service de Police de la Ville de Montréal.

De plus, le centre gère des demandes au-delà des interventions sur le terrain pour des véhicules obstruant des entrées privées, par exemple, et en répondant aux demandes liées aux bornes de paiement, à l'application mobile et à la gestion des permis de stationnement.

Le centre d'appels a connu un vif succès dès son lancement. La ligne 911 gérait environ 90 000 appels annuellement alors que l'Agence a reçu, d'avril à décembre, quelque 130 000 appels. La situation a posé plusieurs défis pour une équipe en rodage qui a réussi à diminuer les temps d'attente et la durée des appels, et poursuivra les efforts en ce sens en 2024.

Afin d'accélérer le service des agent-e-s et d'alléger le volume d'appels au centre, l'Agence a rapidement développé un formulaire en ligne pour la gestion non urgente des interventions sur le terrain, lesquelles représentent environ 15 % des demandes. Le formulaire rempli par les citoyen-ne-s est acheminé directement à l'équipe de répartition qui peut déployer les agent-e-s de stationnement.

Développer l'expérience client

Afin d'offrir une prestation de service optimale, l'Agence a embauché, en 2023, une ressource attirée à l'expérience client. Grâce aux divers systèmes mis en place tels que le centre d'appels et l'application mobile, l'Agence analysera des données, lesquelles permettront de mieux connaître ses client-e-s et ainsi mieux répondre à leurs besoins, pour ultimement offrir une prise en charge source de satisfaction.

À titre d'exemple, le centre d'appels générera des informations pour cerner, entre autres, les divers profils de notre clientèle, leurs préoccupations et les enjeux vécus par ceux et celles qui requièrent nos services, les temps de réponse, les infractions les plus fréquentes, ainsi que leur niveau de satisfaction. L'application mobile permettra de mieux comprendre leurs niveaux d'activités tout en respectant la vie privée de la clientèle.

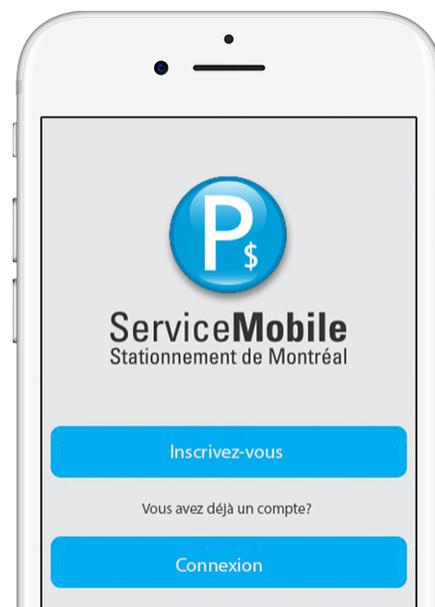
Ces informations permettront d'établir une prise en charge optimale à chaque appel, incluant la mise en place de processus en amont pour diminuer les plaintes courantes, et de mettre en valeur les besoins de la clientèle dans les divers projets. Elles seront aussi déterminantes dans l'instauration d'une culture organisationnelle qui place la clientèle au cœur de l'organisation.

Faire évoluer l'application mobile

À la suite de consultations avec des parties prenantes telles que la Ville, des arrondissements et des client-e-s, l'Agence a entrepris la refonte de l'application P\$ Service mobile utilisée par plus de 748 000 personnes.

La première mouture de la nouvelle plateforme reproduira les fonctionnalités de l'application actuelle, à laquelle se greffera une carte de l'offre de stationnements de l'Agence et, progressivement, toute l'offre sur le territoire.

L'application P\$ Service mobile a été utilisée par plus de 748 000 personnes.



Mouna Tagmouti

Conseillère principale, expérience client

« En identifiant l'orientation client comme une de ses valeurs, l'Agence tend vers un mode de gestion qui place le client, ses attentes et ses besoins au centre de l'organisation. Développer une conscience client assure à l'Agence de créer des liens solides avec ses différentes clientèles, favorisant ainsi la fidélité à long terme. »

La plateforme évolutive de l'Agence répondra aux besoins de la Ville au fil du temps en permettant l'ajout de fonctionnalités. L'Agence innovera, car des solutions satisfaisant les besoins exprimés par les parties prenantes n'existent pas sur le marché. L'équipe a poursuivi sa réflexion en 2023 pour compléter le devis technique afin de lancer un appel d'offres pour enrichir l'offre de produits et services de l'application.

Ces fonctionnalités permettront de mieux planifier les déplacements, notamment en fonction de l'occupation des places de stationnement et de l'achalandage sur le territoire, ainsi que de la disponibilité de divers modes de transport.

Moduler la tarification

La tarification modulaire tient compte de la demande pour le stationnement à divers moments de la journée afin de modifier les habitudes de déplacements, notamment en vue de réduire la congestion routière, optimiser l'occupation de l'espace public et favoriser l'accès aux commerces en améliorant la rotation des places tarifées.

L'Agence a développé et dûment testé le moteur de tarification dans l'application mobile pour amorcer, en 2023, l'arrimage de sa solution avec le système du fournisseur des bornes de paiement. Les travaux se poursuivront en 2024 afin de pouvoir lancer la tarification modulaire au moment opportun.

Développer un système de gestion des permis de stationnement sur rue et hors rue

La démarche de définition du projet de Système de gestion des permis de stationnement permettra à l'Agence de gérer de façon plus efficace les permis hors rue et sur rue. La démarche d'élaboration de ce système se fait en concertation avec la Ville.

Gérer pour parer aux imprévus

L'expérience client est certainement au cœur des préoccupations du centre d'appels, mais elle se vit également sur le terrain. Lors du prolongement des plages horaires du stationnement tarifé prévu au printemps 2023, les nouveaux autocollants sur les panonceaux ont dû être remplacés à la suite d'un changement d'échéancier. L'Agence prévoit maintenant l'installation de signalisations temporaires selon les circonstances.



Priorités 2024

- Développer l'expérience client de l'Agence
- Poursuivre l'arrimage de la tarification modulaire aux systèmes des bornes
- Poursuivre le développement de la nouvelle application mobile de l'Agence

Chantier n° 4

Moderniser la stratégie de surveillance

Implanter un système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation

La surveillance à l'aide de la technologie de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) sera initiée au moyen d'une dizaine de voitures dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal en 2024.



Un véhicule muni d'un système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation

La cueillette de données par LAPI est effectuée à l'aide d'un véhicule muni de capteurs dont un GPS haute précision, des lasers et des lecteurs de plaques d'immatriculation.

Former les agent-e-s

Les agent-e-s de stationnement, en raison de la nature de leur travail, doivent parfois interagir avec une clientèle aux comportements difficiles. Ayant à cœur la sécurité de son personnel, l'Agence a formé l'ensemble des agent-e-s pour savoir comment agir dans de telles situations.

Déployer le premier centre opérationnel

Le plan stratégique de l'Agence prévoit la relocalisation des agents-e-s de stationnement dans des centres opérationnels situés près des arrondissements afin de mieux répondre aux besoins de ces derniers.

Le premier centre a été inauguré en 2023 dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Ouvert 24/7, il accueille non seulement les agent-e-s de stationnement, mais le nouveau centre d'appels et tous les véhicules électriques actuels du parc de l'Agence, incluant les voitures, les vélos et les trottinettes.

En 2023, l'Agence a inauguré son premier centre opérationnel dans le cadre de la décentralisation des services offerts par les agent-e-s de stationnement.



Lors d'une formation, notre patrouille à vélo se préparait à passer son premier hiver dans les rues de Montréal.

Dans ce qui constitue une première au Canada, l'Agence a formé en 2023 une équipe de patrouilleurs à vélo qui surveillera les pistes cyclables et les rues à compter de l'hiver 2024. Cette démarche de mobilité durable soutient aussi l'efficacité opérationnelle, car un vélo est plus facile à mobiliser pour les agent-e-s cyclistes, qui peuvent intervenir plus rapidement en cas d'infraction.

L'efficacité a été également au cœur de l'aménagement du centre opérationnel à tous les points de vue. L'endroit est facilement accessible grâce à sa proximité aux grands axes routiers et aux transports collectifs. De plus, comme les agent-e-s doivent se rapporter au centre au début de leur quart de travail, entre autres pour prendre en charge leur véhicule et leur équipement, leurs trajets pour se rendre aux arrondissements qu'ils desservent sont plus courts. L'efficacité a aussi été prise en compte dans un aménagement des locaux adapté aux étapes de la routine des agent-e-s alors qu'ils doivent récupérer leur équipement pour se mettre en route.

Si l'efficacité est au rendez-vous, l'aménagement a aussi été pensé pour encourager la collaboration et le sentiment d'appartenance d'un personnel qui œuvre majoritairement sur la route. Par exemple, la présence des répartiteur-trice-s et des agent-e-s qu'ils déploient sur le terrain dans le même centre opérationnel leur permet de mieux se connaître et renforce l'esprit d'équipe.



Lyne Lafortune
Agente de stationnement

« Quand nous avons déménagé dans notre nouveau centre opérationnel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ça m'a fait un petit pincement au cœur de quitter le centre opérationnel des Carrières après plus de 27 ans de service.

Finalement, l'adaptation a été plus facile que prévu. Il y a plusieurs avantages à ce nouveau site. On poursuit notre travail à proximité de notre secteur d'intervention et on peut maintenant bénéficier de nouveaux locaux modernes et agréables. »

Adopter une stratégie d'électrification de la flotte

La stratégie d'électrification de la flotte d'environ 200 véhicules a été adoptée par le conseil d'administration au printemps 2023. Elle a été suivie d'une mise à jour du calendrier de remplacement.



La vingtaine de véhicules électriques déjà propriété de l'Agence a été centralisée au nouveau centre opérationnel situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Servir sur le terrain 24/7

Depuis 2023, les agent-e-s de stationnement sont à pied d'œuvre durant les jours fériés, donc en service 365 jours par année et 24 heures par jour à la suite d'une harmonisation des horaires pour mieux soutenir les équipes de nettoyage des voies urbaines. Auparavant, les équipes de nuit terminaient à 5 h et celles de jour commençaient à 6 h, alors que certains parcours de balais mécaniques commençaient à 6 h. Le chevauchement des horaires des équipes de nuit et de jour facilite maintenant le dégagement des voies avant le début des opérations de nettoyage.

Encore en 2023, les agent-e-s ont été de tous les événements, marathon, défilés, Grand Prix, la COP 15 et ont également surveillé les zones scolaires lors de la rentrée. L'Agence a continué de coordonner et soutenir le comité multipartite dédié à la surveillance des voies réservées, lesquelles bénéficient maintenant de surveillance en continu.

Priorités 2024

- Poursuivre la mise en œuvre de centres opérationnels
- Débuter la surveillance à l'aide de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI)

Chantier n° 5

Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

Intégrer une expertise en mobilité au sein de l'Agence

L'Agence est dotée d'une vaste expertise en mobilité durable. Nos expert-e-s se tiennent à l'affût des plus récents développements pour accompagner les directions et les partenaires de l'Agence dans des initiatives liées à la mobilité et l'aménagement du territoire.

À cet effet, plusieurs projets sont en cours de réalisation, tels que résoudre l'enjeu posé par les livraisons urbaines dans les artères commerciales. Notre intervention illustre bien l'expertise et la capacité de l'Agence à mobiliser les forces vives pour dégager des solutions d'un commun accord.

La bordure de la rue fait l'objet d'une forte concurrence entre le stationnement et diverses initiatives appréciées des citoyen-ne-s telles que des pistes cyclables, des événements ponctuels ainsi que des rues piétonnières et des terrasses en été. La livraison est une activité vitale, mais les véhicules causent parfois des entraves afin de fournir un service efficace.

Le Service d'études et d'analyses en mobilité de l'Agence est doté d'une vaste expertise en mobilité durable, qui a été mise à profit dans le cadre d'une mobilisation pour résoudre des enjeux de livraison urbaine.



L'Agence a tenu un atelier sur les livraisons urbaines réunissant une cinquantaine de personnes.

Comme l'Agence a aussi pour vision de contribuer à la vitalité économique de la Ville et de la rendre accessible à toutes et à tous, elle s'est penchée sur la question dans le cadre de son entente avec le Service du développement économique de la Ville de Montréal.

Des entrevues avec des agent-e-s de stationnement et des parties prenantes ainsi qu'une analyse des infractions et des observations sur le terrain ont contribué à bien comprendre les enjeux. Pour une multitude de facteurs, deux livraisons sur trois ne sont pas réglementaires et une livraison sur trois génère des entraves susceptibles de causer des enjeux de sécurité.

En 2023, l'Agence a tenu un atelier auquel participait une cinquantaine de personnes issues des arrondissements, du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service du développement économique de la Ville de Montréal, de la Société de transport de Montréal, des sociétés de développement commercial, Postes Canada, des associations en mobilité durable et des entreprises de livraison.

Les pistes de réponses proposées durant l'atelier feront l'objet de collaborations pour faciliter l'expérimentation et la mise en œuvre de solutions dès 2024.

Élaborer une stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable encadre la réalisation du plan stratégique dans le respect des principes du développement durable et précise comment l'Agence entend contribuer aux objectifs de la Ville, notamment ceux des [Plan climat Montréal](#) et [Montréal 2030](#).

La politique et la stratégie ont été adoptées par le conseil d'administration en 2022, et ont été suivies d'un premier plan d'action et du début des activités du comité de développement durable de l'Agence en 2023. Ce comité rassemble des employé-e-s responsables de promouvoir et diffuser à l'interne de l'information sur les progrès de l'Agence en ce qui a trait, par exemple, aux déplacements des employé-e-s par transport collectif. À cet effet, les employé-e-s bénéficient, depuis 2022, d'un crédit de 1000 \$ pour venir travailler en transports durables tels que BIXI, le transport collectif, le taxi ou un service d'autopartage, sur présentation de pièces justificatives.



« Je suis particulièrement fière de la mise en place du comité développement durable à l'Agence. L'adoption du premier plan d'action est une réalisation très concrète qui démontre tout le travail accompli par le comité durant cette première année d'activités. Le plan d'action permet de cibler les moyens à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. Il permet surtout un arrimage entre la planification stratégique et le développement durable en regroupant les projets de grande ampleur et les initiatives plus ciblées. »

Julie Bachand-Marleau

Conseillère principale, planification stratégique et développement durable

Devenir un employeur de choix

Mobiliser

Le sondage de mobilisation réalisé à la fin de 2022 a permis, en 2023, le développement de plans d'action à l'échelle de l'organisation et au sein de chaque direction. Afin de contribuer au développement de connaissances, au sentiment d'appartenance et au développement organisationnel, ces plans ont été élaborés avec les employé-e-s.

L'Agence a effectué 433 embauches en 2023, incluant 394 employé-e-s de la Ville et 39 à l'Agence.

Nous sommes heureux de constater que la confiance, la reconnaissance et le soutien entre collègues font partie des forces et que les gestionnaires coordonnent efficacement leur équipe. La plupart des employé-e-s recommanderait l'Agence aux chercheurs d'emploi. D'autre part, une plus grande visibilité de la direction est souhaitée, ainsi que plus de soutien relativement au développement des employé-e-s et l'appropriation des valeurs.

Des efforts ont déjà été mis de l'avant en ce sens, car l'Agence a poursuivi la communication des valeurs organisationnelles et des comportements associés. Chaque trimestre en 2023, deux membres de la direction ont été mandatés pour promouvoir et incarner une valeur. À titre d'exemple, la responsabilité sociale à l'ordre du jour de l'automne 2023 a été jumelée à la campagne Centraide ainsi qu'à la distribution de paniers de Noël pour Jeunesse au Soleil, ce qui a permis de « faire vivre » cette valeur plus concrètement. Plus d'une centaine de participant-e-s ont livré 1073 paniers à ceux et celles qui ne pouvaient aller les chercher.

Six valeurs guident les activités de l'Agence: innovation, responsabilité sociale, collaboration, agilité, orientation client ainsi que passion et plaisir.

J'❤️
L'AGENCE





Charles Alexandre Régnier

Préposé à l'entretien de l'équipement de perception et à la cueillette des parcomètres

Miser sur les compétences de l'équipe et la collaboration pour incarner les valeurs de l'Agence

« Dans l'équipe des opérations, les valeurs de l'Agence s'incarnent au quotidien par notre capacité de collaborer et de miser sur les compétences de tous les membres de l'équipe afin de nous améliorer continuellement.

Je suis aussi très fier de tout ce qu'on fait pour l'environnement. On mise sur nos compétences pour optimiser la durée de vie de notre mobilier et on travaille à restaurer tout ce qui peut être réutilisé. »

Les communications internes sont d'autant plus importantes que le nouveau Programme de contribution et de développement, instauré en 2023, qui est harmonisé à la philosophie de gestion et aux valeurs, met l'accent sur le développement des employé-e-s.

Finalement, en réponse aux attentes exprimées par ses employé-e-s, l'Agence a mis sur pied un projet pilote d'horaire flexible et déployé un modèle hybride de travail.

Informer

En 2023, les Midis de l'Agence ont été instaurés pour mieux faire connaître les activités de l'Agence à tout le personnel et soutenir une culture commune. Les employé-e-s peuvent participer soit par vidéoconférence ou en présentiel. Par exemple, la stratégie de développement durable a été communiquée lors d'une telle rencontre. De plus, l'Agence a initié la publication d'une infolettre interne de courtes nouvelles présentées de façon ludique intitulée « Le Popcorn ». Les employé-e-s ne travaillant pas avec un ordinateur peuvent y accéder sur leur téléphone à l'aide d'un code QR.

Gérer le changement

La gestion du changement permet de maintenir les équipes mobilisées et d'assurer des transitions harmonieuses dans le contexte du déploiement soutenu d'un grand nombre de projets d'envergure à l'Agence. Des activités de communication et d'échanges favorisent le dialogue et l'adhésion des employé-e-s à la vision de l'Agence. Ces activités de mobilisation permettent le rapprochement et la collaboration. Elles favorisent aussi l'innovation, un climat de travail favorable, une saine performance collective et une culture commune bien ancrée.

En 2023, l'ouverture de deux nouveaux sites a touché plus de la moitié des employé-e-s et la démarche adoptée illustre le soin apporté à la gestion du changement. La collaboration transversale entre l'équipe de projet, la direction de l'Agence et divers comités a facilité le dialogue continu et l'adaptation graduelle des employé-e-s, dans le respect des délais et des avantages prévus. Dans un souci constant d'anticiper les répercussions et de maintenir la mobilisation des employé-e-s, l'Agence a maintenu un lien constant avec les responsables syndicaux et des relations de travail de la Ville, et consulté fréquemment les employé-e-s pour comprendre leurs préoccupations.

Valoriser l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI)

La diversité du personnel de l'Agence est présente dans tous les échelons de l'organisation et tous les corps de métiers et de professions. L'objectif de l'Agence est de prendre en considération l'ÉDI dans toutes ses sphères d'activités.

À la suite d'un sondage sur l'ÉDI et du développement d'un plan d'action, l'Agence a entrepris des initiatives structurantes pour renforcer une culture d'inclusion. Le sondage a permis de déterminer un baromètre ÉDI, lequel a été incorporé au tableau de bord de l'organisation afin d'effectuer un suivi des résultats.

En 2023, l'Agence a adopté sa première Politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), communiqué ses pratiques en matière de ressources humaines et soutenu les gestionnaires dans le développement de leurs compétences, notamment lors d'un atelier intitulé « Gérer et communiquer dans le respect ».

En 2024, l'Agence planifie de former sur les biais inconscients et sensibiliser les employé-e-s à l'ÉDI lors de la communication des valeurs, notamment celle de la responsabilité sociale. Nous inclurons l'ÉDI dans les politiques de dotation et de rémunération, reverrons toutes les politiques existantes et intégrerons l'inclusion dans notre marque employeur.

Agir pour la santé et la sécurité

L'Agence a à cœur la santé et le bien-être physique et psychologique de ses employé-e-s. En 2023, plusieurs activités de santé et sécurité ont contribué à améliorer concrètement l'environnement de travail.

L'Agence a formé des comités de santé et sécurité du travail au nouveau siège social et dans les centres opérationnels. De plus, de nombreuses collaborations ont été établies avec différents partenaires, notamment [l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail](#) et l'Université du Québec à Montréal.

La valeur de maintes initiatives a été confirmée, tant sur le plan social que financier, telles que la transformation de l'ergonomie des postes de travail, l'optimisation de la gestion des dossiers de lésions professionnelles et la sensibilisation des parties prenantes aux bienfaits du retour progressif et de l'assignation temporaire.

Ces nombreuses initiatives ont permis à l'Agence de réduire de 28,2 % le nombre d'accidents avec perte de temps, de 38,4 % le taux de fréquence, et de doubler le taux d'assignation temporaire.

L'Agence compte près de 265 agent-e-s de stationnement et lors de la saison hivernale, plus de 400 préposé-e-s au remorquage ainsi qu'une trentaine de cols bleus et blancs dans les centres opérationnels. L'Agence a lancé plusieurs initiatives en santé et sécurité, car la nature de leur travail les rend plus susceptibles de subir des lésions professionnelles.



Jeanne Tremblay

Coordonnatrice santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité, c'est l'affaire de toutes et tous.

« L'année 2023 a été marquée par le développement d'activités et de procédures permettant de favoriser la santé et la sécurité au travail qui ont prouvé leurs plus-values pour le bien-être des employé-e-s et qui ont permis d'améliorer l'environnement de travail à l'Agence. »

Gérer une saine croissance

Du point de vue finances et administration, l'Agence continue de gérer un nombre élevé d'initiatives, du simple au double dans les faits, lesquelles posent les fondations d'une organisation innovante, agile et efficace. En 2023, afin de contribuer à une saine croissance, l'équipe a continué de bonifier son offre de services conseils en matière de gestion financière et d'approvisionnement pour accompagner stratégiquement ses partenaires internes et régler les enjeux qui peuvent survenir lors de la mise en œuvre des projets.

À titre d'exemple, l'équipe a collaboré avec les autres directions pour déterminer les besoins dans le cadre du développement de la nouvelle application mobile, entre autres, en mettant à contribution son expertise dans la gestion de paiements et en effectuant des modélisations de scénarios financiers pour appuyer les décisions stratégiques de l'Agence. Dans d'autres cas, elle est intervenue pour que les fournisseurs de l'Agence livrent les services selon les modalités du contrat.

Afin de consacrer davantage de temps à conseiller ses partenaires tout en soutenant la forte croissance des transactions financières, l'équipe a poursuivi l'optimisation et l'automatisation de processus, et structuré son organisation pour mieux partager les responsabilités de conseil et stratégie de celles d'exécution. De plus, afin de suivre la mise en œuvre des initiatives du plan stratégique organisationnel, des indicateurs de performance ont été établis et regroupés, en 2023, dans le premier tableau de bord de l'Agence.

Parmi les grands projets en cours en 2023, la modernisation des systèmes financiers a fait l'objet de travail préparatoire, incluant optimiser les processus et cerner les exigences sur le plan de besoins. Ce travail sera suivi, en 2024, du lancement officiel du projet à l'échelle de l'organisation.

En 2023, l'Agence a franchi une étape importante, qui s'inscrit dans la stratégie de développement durable, avec l'adoption de sa première politique d'approvisionnement responsable. Cette étape axée sur les principes de développement durable sera suivie, en 2024, par la mise en place de guides et d'outils pour orienter les actions de l'ensemble des ressources impliquées dans les processus d'acquisitions de biens et services.

Faire rayonner la marque de l'Agence

L'Agence opère depuis sa création, en 2020, avec une identité temporaire. Afin de mieux refléter l'étendue de son mandat, l'équipe a amorcé une réflexion sur son image laquelle a mené, en 2023, au développement de sa première marque.

La nouvelle identité visuelle a été dévoilée en 2024 et sera déployée progressivement dans l'ensemble des moyens de communications, la signalisation, les véhicules et les uniformes des agent-e-s. Dans le souci de minimiser l'impact budgétaire et les efforts requis pour une opération de cette envergure, leur séquence a été soigneusement établie pour planifier les changements nécessaires dans le cadre des opérations courantes. À titre d'exemple, l'Agence remplacera progressivement l'habillement des véhicules et du mobilier urbain au fur et à mesure qu'elle procède aux activités de maintien et de substitution d'équipements qui ont atteint leur fin de leur vie utile.



Priorités 2024

- Lancer et mettre en œuvre la première marque
- Poursuivre le développement de la culture organisationnelle, des compétences et du mieux-être au travail



Gouvernance

Gouvernance

Activités du conseil

Au 31 décembre 2023, le conseil d'administration de l'Agence comptait neuf membres indépendants sur un potentiel de onze sièges, incluant la présidence.

Le conseil administre les affaires de l'Agence dans le cadre des dispositions de toute loi applicable à ses activités, de ses lettres patentes, de son règlement intérieur et de toute entente avec la Ville de Montréal.

Ses membres travaillent en collaboration avec la direction de l'Agence et mettent leurs compétences à profit en partageant leur savoir-faire et leurs expertises sur des sujets tels que les tendances, la stratégie, la mobilité, le développement durable, l'équité, la diversité et l'inclusion, la conformité, la gouvernance stratégique et l'éthique, les communications, les ressources humaines, les finances ainsi que l'innovation et la technologie.

En 2023, le conseil a tenu 11 réunions, a réactivé le comité de travail en matière d'approvisionnement et de gestion contractuelle et créé un comité de suivi pour le renouvellement de l'entente-cadre avec la Ville.

Activités des comités

Les comités statutaires du conseil se réunissent chacun de quatre à six fois par année de manière à répondre à l'énoncé de leur mandat, tel qu'adopté par le conseil, et à formuler des recommandations et des avis au conseil.

Les comités du conseil ont tenu un total de 21 réunions. Le tableau à la page suivante résume les mandats et les réalisations des comités, ainsi que la fréquence de leurs rencontres.

Mandat des comités	Réunions 2023	Réalizations principales
	Régulières / Extraordinaires	
<p>Gouvernance et éthique</p> <p>Le comité assiste le conseil dans l'application des meilleures pratiques en matière de conformité, de saine gouvernance, d'éthique, d'intégrité et de transparence.</p>	4 / 0	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil et de ses comités pour l'exercice 2022 et détermination des actions pour l'exercice 2023-2024; - Révision du formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil pour l'exercice 2023; - Révision du programme de formation des administrateurs; - Suivi d'un calendrier annuel de révision des politiques et règlements en vigueur et recommandations au conseil pour adoption; - Participation du président du comité au comité de travail en matière d'approvisionnement et de gestion contractuelle ainsi qu'au comité de suivi du renouvellement de l'entente-cadre avec la Ville; - Détermination du calendrier corporatif pour l'exercice 2024 et recommandations au conseil afin d'optimiser le déroulement des réunions; - Suivi de dossiers en matière de gouvernance et de conformité (gestion documentaire et protection des renseignements personnels); - Réflexions sur l'éthique sous l'angle des paradoxes organisationnels; - Recommandation d'un membre externe au comité Innovations, stratégies et développement durable; - Révision des mandats des comités statutaires du conseil et de leur composition pour l'exercice 2024.
<p>Ressources humaines et communications</p> <p>Le comité assiste le conseil dans ses fonctions d'orientations stratégiques et d'élaboration de politiques et de directives encadrant la gestion des ressources humaines et les communications émises par l'Agence.</p>	4 / 2	<ul style="list-style-type: none"> - Étude de la révision salariale annuelle pour l'exercice 2023; - Suivi de la refonte du programme de rémunération globale (conditions de travail des employé-e-s temporaires et congés parentaux); - Évaluation de la performance du directeur général (mi-année et fin d'année), rétroaction et identification de ses objectifs pour 2024; - Suivi de la mise en œuvre de mesures visant à faciliter le recrutement et la dotation (prestation du travail selon un modèle hybride, horaire flexible); - Suivi des engagements organisationnels dans le cadre de la démarche de mobilisation des employé-e-s; - Suivi des actions favorisant la gestion harmonieuse du changement; - Suivi des différentes actions visant à doter l'Agence d'une politique et d'un plan d'actions en matière d'équité, de diversité et d'inclusion; - Suivi des actions en matière de santé et sécurité du travail; - Suivi de la démarche d'élaboration de la philosophie de gestion; - Révision des paramètres d'élaboration du plan de communications annuel et suivi de la revue de presse mensuelle; - Réflexions entourant les stratégies de communication internes et externes; - Suivi du déploiement de la fonction marketing au sein de l'Agence et d'actions visant à améliorer l'expérience client; - Suivi des travaux menant à la définition de la marque de l'Agence et son déploiement; - Suivi de la création du centre d'appels.

Mandat des comités	Réunions 2023	Réalizations principales
	Régulières / Extraordinaires	
<p>Audit, finances et gestion des risques</p> <p>Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de surveillance à l'égard de la présentation de l'information financière, des activités d'audit externe ainsi que de la gestion des risques et des contrôles internes de l'Agence.</p>	5 / 1	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des prévisions financières triennales et annuelles; - Analyse des résultats financiers trimestriels; - Suivi de l'état de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie; - Revue des politiques comptables établies par la direction; - Revue de politiques de gouvernance et recommandations au comité Gouvernance et éthique; - Étude des états financiers de la direction et du rapport des auditeurs externes; - Examen des demandes budgétaires 2024-2026; - Suivi des contrats octroyés et du registre des litiges; - Suivi des comptes de frais des administrateurs et de la direction générale; - Revue annuelle des contrôles internes; - Analyse de gestion des risques, notamment en matière de technologie de l'information, de cybersécurité et de protection des renseignements personnels et des mesures d'atténuation; - Participation de la présidente du comité au comité de travail en matière d'approvisionnement et de gestion contractuelle; - Suivi des travaux de la responsable à l'éthique et à la divulgation.
<p>Innovations, stratégies et développement durable</p> <p>Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de veille, de prospections et de projections en matière d'innovations, de stratégies et de développement durable.</p>	6 / 1	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du plan d'action triennal 2023-2025 ainsi que des objectifs et indicateurs à l'échelle de l'organisation; - Suivi de la démarche d'élaboration du plan d'affaires triennal 2024-2026 et du tableau de bord organisationnel; - Suivi de la mise en œuvre de la Politique et de la stratégie de développement durable (création et suivi des travaux du comité de développement durable et de son plan d'action, adhésion à un programme de compensation des émissions de GES, suivi de la stratégie d'électrification de la flotte de véhicules de l'Agence); - Suivi de projets et d'études (capteurs sur rue, segmentation des clientèles de l'Agence, système de gestion de permis, intégration de nouvelles activités, technologies de gestion de la bordure, pratiques et technologies relatives au stationnement au Québec); - Suivi de la stratégie d'engagement et des activités de rayonnement de l'Agence; - Élaboration d'un programme de veille en matière stratégique ainsi qu'en technologie et innovation; - Suivi de la Vitrine d'innovation.

	Conseil d'administration	Innovations, stratégies et développement durable	Audit, finances et gestion des risques	Ressources humaines et communications	Gouvernance et éthique
	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires
Nombre de réunions au cours de l'exercice 2023	10 / 1	5 / 0	5 / 1	4 / 2	4 / 0
Isabelle Cadrin présidente	10 / 1	5 / 0	5 / 1	4 / 2	4 / 0
Benoit Bessette vice-président	10 / 1	–	4 / 0	4 / 2	–
Catherine Allard trésorière	9 / 1	–	5 / 1	–	4 / 0
Sherazad Adib	10 / 0	5 / 0	–	4 / 2	–
Marie Côté	9 / 1	5 / 0	4 / 0	–	–
Luc Gagnon	9 / 1	5 / 0	–	4 / 2	–
André Goyer	10 / 1	–	5 / 1	–	4 / 0
Catherine Morency	9 / 1	5 / 0	–	–	4 / 0
Vanessa Ngalli	10 / 1	–	–	4 / 2	4 / 0
Membre externe des comités du conseil					
Stéphane Guidoin	–	5 / 0	–	–	–

Rémunération

La rémunération des administrateurs de l'Agence est déterminée par la Politique de rémunération des administrateurs adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal sur recommandation du conseil en 2019. Un administrateur qui est membre d'un ou plusieurs comités peut cumuler les forfaits trimestriels et des jetons de présence en fonction de sa participation aux différentes réunions et activités admissibles. Ces dernières font partie des activités additionnelles du conseil et des comités, qui sont approuvées ponctuellement par le conseil.

Conformément à la Politique de rémunération des administrateurs, la rémunération est indexée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la moyenne de l'Indice des prix à la consommation de la région de Montréal publié par Statistique Canada pour l'année précédente.

Les administrateurs n'ont pas droit à une rémunération supplémentaire sous forme de prestations de retraite ou de rémunération incitative à court ou à long terme.

Structure de la rémunération des administrateurs – 2023

Forfait trimestriel pour la présidence	8 374 \$
Forfait trimestriel pour chaque administrateur (excluant la présidence)	2 791 \$
Forfait trimestriel pour chaque président de comité	558 \$
Forfait trimestriel pour les membres d'un comité	0 \$
Jeton de présence pour chaque réunion du conseil	837 \$ ¹
Jeton de présence pour chaque réunion d'un comité ou d'une activité admissible	837 \$ ²

¹ Un seul jeton de présence sera versé à un administrateur qui assiste à des réunions du conseil et de comités tenus simultanément. Une allocation pour frais de déplacement des administrateurs et des membres de ses comités éligibles dans le cadre des réunions et activités admissibles est incluse dans le jeton de présence correspondant. Cette indemnité est toutefois retranchée lorsque les réunions sont tenues virtuellement.

² Le jeton de présence pour toute réunion ou activité admissible de moins d'une heure est réduit à 279 \$.

Dotation

Le 1^{er} janvier 2023, madame Catherine Allard a succédé à madame Renée Piette à titre de trésorière du conseil d'administration, présidente du comité Audit, finances et gestion des risques et responsable à l'éthique et à la divulgation.

Le 13 décembre 2023, le comité exécutif de la Ville de Montréal a renouvelé le mandat de la présidente du conseil, madame Isabelle Cadrin, ainsi que des administratrices mesdames Marie Côté et Vanessa Ngalli pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Membres du conseil d'administration

(au 31 décembre 2023)



Isabelle Cadrin
Présidente du conseil d'administration



Benoît Bessette
Vice-président du conseil d'administration
Président du comité Ressources humaines et communications
Membre du comité Audit, finances et gestion des risques



Catherine Allard, CPA
Trésorière du conseil d'administration
Responsable à l'éthique et à la divulgation
Présidente du comité Audit, finances et gestion des risques
Membre du comité Gouvernance et éthique



Lucie Careau
Directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
Observatrice au comité Innovations, stratégies et développement durable



Sherazad Adib
Membre du comité Ressources humaines et communications
Membre du comité Innovations, stratégies et développement durable



Marie Côté
Présidente du comité Innovations, stratégies et développement durable
Membre du comité Audit, finances et gestion des risques



Luc Gagnon
Membre du comité Ressources humaines et communications
Membre du comité Innovations, stratégies et développement durable



Gildas S. Gbaguidi
Directeur, Budget, Planification financière et fiscale, Service des finances, Ville de Montréal
Observateur au comité Audit, finances et gestion des risques à partir du 1^{er} septembre 2023.



Me André Goyer
Président du comité Gouvernance et éthique
Membre du comité Audit, finances et gestion des risques



Catherine Morency
Membre du comité Innovations, stratégies et développement durable
Membre du comité Gouvernance et éthique

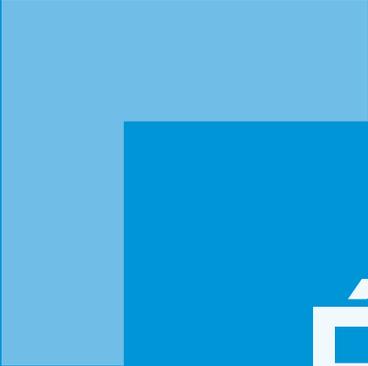


Vanessa Ngalli
Membre du comité Gouvernance et éthique
Membre du comité Ressources humaines et communications



Raoul Cyr, CPA
(jusqu'au 31 août 2023)
Directeur, Comptabilité et informations financières, Ville de Montréal
Observateur au comité Audit, finances et gestion des risques

Observateurs-trices désignés par la Ville de Montréal



États financiers



Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence de mobilité durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mobilité durable (l'« Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies



peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Andrée Cossette, CPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique
n° A126972

Montréal, Québec
Le 28 mars 2024

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Revenus			
Revenus de gestion	60 222 064 \$	56 804 725 \$	44 775 979 \$
Revenus autonomes	1 160 376	1 107 041	1 015 139
Revenus d'intérêts	120 000	1 400 913	567 333
Contributions financières (note 7)	2 065 000	1 420 194	268 318
	63 567 440	60 732 873	46 626 769
Charges (note 8)			
Gestion du stationnement	12 111 413	12 369 251	10 335 445
Surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité	27 455 196	27 466 627	22 273 966
Stratégies de mobilité (note 7)	1 308 820	1 679 926	870 866
Administration générale (note 7)	15 945 962	13 452 250	10 401 218
Innovation et projets	6 746 049	4 764 819	1 745 274
	63 567 440	59 732 873	45 626 769
Excédent lié aux activités de l'exercice	-	1 000 000	1 000 000
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	9 910 201	9 910 201	8 910 201
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice (note 6)	9 910 201 \$	10 910 201 \$	9 910 201 \$

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023

	2023	2022
Actifs financiers		
Trésorerie	28 030 602 \$	29 485 188 \$
Contribution à recevoir (note 7)	275 499	-
Débiteurs	141 086	209 926
	28 447 187	29 695 114
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	4 938 622	2 511 799
Revenus reportés (note 7)	468 586	656 682
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt	24 422 916	24 451 597
	29 830 124	27 620 078
(Dette nette) actifs financiers nets	(1 382 937)	2 075 036
Actifs non financiers		
Stocks	115 689	-
Immobilisations corporelles (note 4)	11 642 138	7 411 714
Charges payées d'avance	535 311	423 451
	12 293 138	7 835 165
Excédent accumulé (note 6)	10 910 201 \$	9 910 201 \$
Droits contractuels (note 11)		
Obligations contractuelles (note 12)		

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

Au nom du conseil

DocuSigned by:
Catherine Allard, administrateur
004BDB559BE340B...

DocuSigned by:
Isabelle Cadrin, administrateur
A1C58157E17E4EA...

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Excédent lié aux activités de l'exercice	- \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	(12 225 000)	(6 165 203)	(2 588 821)
Produit de cession	-	36 362	10 800
Gain sur cession	-	(34 114)	(10 800)
Perte sur radiation	-	298 640	-
Amortissement	2 700 715	1 633 891	1 244 785
	(9 524 285)	(3 230 424)	(1 344 036)
Variation des stocks	-	(115 689)	-
Variation des charges payées d'avance	-	(111 860)	(106 156)
	-	(227 549)	(106 156)
Variation des actifs financiers nets	(9 524 285)	(3 457 973)	(450 192)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	2 075 036	2 075 036	2 525 228
(Dette nette) actifs financiers nets à la fin de l'exercice	(7 449 249) \$	(1 382 937) \$	2 075 036 \$

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent lié aux activités de l'exercice	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 633 891	1 244 785
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(34 114)	(10 800)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	298 640	-
	2 898 417	2 233 985
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 9)	1 433 214	10 562 623
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 331 631	12 796 608
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 822 579)	(2 515 260)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	36 362	10 800
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(5 786 217)	(2 504 460)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(1 454 586)	10 292 148
Trésorerie au début de l'exercice	29 485 188	19 193 040
Trésorerie à la fin de l'exercice	28 030 602 \$	29 485 188 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 9).

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

1. Statuts et nature des activités

L'Agence de mobilité durable (ci-après l'« Agence ») est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), créée par lettres patentes émises le 13 février 2019 en vertu des articles 220.4 et 224 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C -11.4). Depuis le 1^{er} juin 2023, à la suite de la modification apportée à la Charte de la Ville, l'article 220.1 prévaut. L'Agence est une organisation paramunicipale qui a commencé ses activités le 1^{er} janvier 2020, moment où une entente cadre est entrée en vigueur entre l'Agence et la Ville de Montréal (ci-après la « Ville »), pour une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance.

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous. L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité. L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1) et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. 1-3).

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP »). L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCCSP exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La principale estimation comprend la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement.

b) Constatation des revenus

Les revenus de gestion de la Ville correspondent à la rémunération prévue selon l'entente cadre. Ils sont constatés à titre de revenus lors de la comptabilisation des charges auxquelles ils se rapportent.

Les contributions financières de la Ville sont constatées à titre de revenus lors de la comptabilisation des charges auxquelles elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les contributions créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

Dans un tel cas, la contribution est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement de la Ville, l'Agence considère que ces revenus sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus autonomes représentent l'ensemble des revenus de l'Agence autres que les revenus provenant des revenus de gestion tel que stipulé dans l'entente cadre et les autres contributions financières. Ils sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

c) Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

L'Agence applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraites afférents à un régime de retraite par financement salarial. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés et ils sont constatés au moment où les cotisations sont dues.

d) Actifs non financiers

L'Agence comptabilise les immobilisations corporelles, les stocks et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Bornes informatisées	8 ans
Équipements informatiques	3 ans
Logiciels	5 ans
Matériel roulant	7 ans
Matériel et outillage	5 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de réalisation ne font pas l'objet d'un amortissement.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

f) Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des pièces de rechange pour l'entretien des bornes informatiques et l'assemblage des panonceaux. Ils sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation, celle-ci correspondant au coût de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

g) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie, la contribution à recevoir et les débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les comptes fournisseurs et charges à payer et le montant dû à la Ville de Montréal sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, l'Agence a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles sont terminées à l'échéance.

h) Trésorerie

La trésorerie est constituée uniquement de soldes bancaires.

i) Opération non-monétaires

L'Agence peut dans le cours de ses opérations conclure des ententes de collaboration ou d'échange de biens ou de services sans échange de contrepartie monétaire. L'Agence ne comptabilise pas ces échanges dans ses états financiers.

j) L'état des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin d'exercice.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

k) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation de la dette nette comportent une comparaison avec les données budgétaires, lesquelles ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville de Montréal en date du 7 décembre 2022.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelle norme comptable

Le 1^{er} janvier 2023, l'Agence a adopté le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par l'Agence s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'Agence.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

4. Immobilisations corporelles

	Solde au début	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ radiations	Solde à la fin
Coût				
Améliorations locatives	97 961 \$	818 484 \$	20 408 \$	896 037 \$
Matériel de bureau	99 624	727 878	-	827 502
Bornes informatisées	6 816 072	420 000	492 184	6 743 888
Équipements informatiques	768 021	823 560	1 698	1 589 883
Logiciels	1 403 797	989 926	246 710	2 147 013
Matériel roulant	2 170 008	2 379 857	42 691	4 507 174
Matériel et outillage	20 455	5 498	-	25 953
	11 375 938	6 165 203	803 691	16 737 450
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	79 108 \$	29 625 \$	20 408 \$	88 325 \$
Matériel de bureau	28 921	58 999	-	87 920
Bornes informatisées	2 407 946	792 417	195 242	3 005 121
Équipements informatiques	365 710	337 232	-	702 942
Logiciels	248 530	5 473	246 710	7 293
Matériel roulant	825 723	406 973	40 443	1 192 253
Matériel et outillage	8 286	3 172	-	11 458
	3 964 224	1 633 891	502 803	5 095 312
Valeur comptable nette	7 411 714 \$	4 531 312 \$	300 888 \$	11 642 138 \$

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 2 124 716 \$ au 31 décembre 2023 (1 230 262 \$ en 2022). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2022).

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 260 228 \$	1 646 142 \$
Salaires et charges sociales à payer	1 310 364	804 559
Inciatifs à la location	189 564	24 534
Taxes de vente à payer	153 053	-
Revenus perçus d'avance	25 413	26 888
Dépôts de garantie	-	9 676
	4 938 622 \$	2 511 799 \$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

6. Excédent accumulé

	2023	2022
Déficit de fonctionnement non-affecté	(4 731 937) \$	(501 513) \$
Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement ^(a)	4 000 000	3 000 000
Investissement net dans les immobilisations	11 642 138	7 411 714
	10 910 201 \$	9 910 201 \$

(a) Conformément à l'article 5.4 de l'entente cadre signée le 16 décembre 2019, l'Agence peut bénéficier d'un « Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement » en constituant une provision en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Selon l'entente, ce fonds est constitué à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville. Selon l'entente, l'Agence peut inclure dans ses revenus de gestion facturés à la Ville un montant maximal de 1 000 000 \$ annuellement pour une provision maximale de 5 000 000 \$.

Les revenus de gestion facturés à la Ville au cours de l'exercice 2023 incluent 1 000 000 \$ en lien avec cette provision (1 000 000 \$ en 2022).

7. Contributions financières

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Service du développement économique ^(a)	925 000 \$	763 096 \$	268 318 \$
Montréal en commun ^(b)	1 140 000	657 098	-
	2 065 000 \$	1 420 194 \$	268 318 \$

(a) Au cours de l'exercice 2023, la Ville via son service du développement économique (« SDE ») a versé à l'Agence 575 000 \$ (925 000 \$ en 2022) en vertu d'une convention de contribution financière pour soutenir et faire avancer la mobilité durable. Des revenus de 763 096 \$ ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et des revenus reportés de 468 586 \$ (656 682 \$ en 2022) sont présentés à l'état de la situation financière. En 2023, les coûts afférents à cette convention sont composés de 549 517 \$ et de 213 579 \$ présentés respectivement dans les activités de « Stratégies de mobilité » et d'« Administration générale » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

(b) Au cours de l'exercice 2023, la Ville a versé à l'Agence 480 000 \$ incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. Des revenus de 657 098 \$ ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et une contribution à recevoir de 275 499 \$ est présenté à l'état de la situation financière. Les coûts afférents à cette convention sont présentés dans l'activité d'« Innovation et projets » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

8. Charges par objet

	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022
Salaires et charges sociales (note 14)	43 041 680 \$	41 932 940 \$	32 720 848 \$
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	2 855 089	2 885 679	2 414 276
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	3 428 301	2 814 782	2 259 960
Services opérationnels	1 083 204	1 224 539	1 139 945
Fournitures	1 695 233	2 074 336	2 038 921
Honoraires professionnels	5 298 794	4 316 142	1 918 011
Loyer des immeubles	1 813 009	1 005 377	676 487
Frais de gouvernance	310 000	332 765	315 727
Télécommunications	289 644	220 830	183 735
Publicité et communications	123 700	247 140	144 854
Assurances	319 278	172 271	128 660
Taxes et permis	125 275	93 120	115 618
Autres frais	453 518	460 676	312 412
	60 836 725	57 780 597	44 369 454
Amortissement des immobilisations corporelles	2 700 715	1 633 891	1 244 785
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	298 640	-
Autres intérêts et frais financiers	30 000	19 745	12 530
	63 567 440 \$	59 732 873 \$	45 626 769 \$

9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2023	2022
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Contribution à recevoir	(275 499) \$	- \$
Débiteurs	68 840	(187 343)
Créditeurs et charges à payer ^(a)	2 084 199	5 810
Revenus reportés	(188 096)	656 682
Montant dû à la Ville de Montréal	(28 681)	10 193 630
Stocks	(115 689)	-
Charges payées d'avance	(111 860)	(106 156)
	1 433 214 \$	10 562 623 \$

(a) Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2023 est établi à 469 270 \$ (126 646 \$ en 2022). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des charges à payer ainsi que des acquisitions d'immobilisations puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence est exposée directement à différents types de risque, tels que le risque de liquidité et le risque de crédit. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Agence ne parvienne pas à honorer ses engagements financiers à terme. L'Agence établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose en temps opportun des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. L'Agence est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies sont suffisants pour qu'elle puisse respecter ses obligations à mesure qu'elles se présenteront.

Les besoins financiers de l'Agence sont assurés par les revenus de stationnement tarifé appartenant à la Ville et les contributions financières selon un budget établi annuellement, permettant d'assurer des entrées de fonds suffisantes pour faire face aux engagements financiers lorsque requis.

Tous les passifs financiers de l'Agence ont une échéance inférieure à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Agence subisse une perte financière à la suite du non-respect d'un engagement financier par la contrepartie à un instrument financier. La valeur comptable des actifs financiers représente adéquatement l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum puisque ces sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé au solde de contribution à recevoir de la Ville n'est pas significatif, puisque que celle-ci est composée de sommes à recevoir d'une entité gouvernementale.

Le risque de crédit associé aux soldes des débiteurs à l'exception des taxes de vente à recevoir, n'est pas significatif, puisque l'Agence évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. En raison de la diversité de ses débiteurs et de leurs secteurs d'activité, l'Agence croit que la concentration du risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. L'Agence considère qu'aucun débiteur n'est en souffrance et toutes les sommes à recevoir sont dues depuis moins de 60 jours suivant la date de facturation.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Agence, totalisant respectivement 28 447 187 \$ et 28 993 508 \$ (29 623 672 \$ et 26 911 974 \$ au 31 décembre 2022), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

11. Droits contractuels

Les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des droits contractuels en vertu desquels l'Agence recevra des paiements échelonnés sur plusieurs années.

Revenus de gestion en vertu de l'entente cadre

En vertu d'une entente cadre d'une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance, et débutant à compter du 1^{er} janvier 2020, l'Agence s'est engagée, à gérer et développer le stationnement tarifé sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans une perspective d'innovation et de mobilité durable, et à percevoir pour la Ville les revenus de stationnement. L'Agence veille en plus à l'application de la réglementation du stationnement. En contrepartie, l'Agence recevra de la Ville des revenus de gestion constitués de ses charges d'opération et de fonctionnement réduits des revenus autonomes qu'elle générera.

En vertu de cette entente cadre, l'Agence peut constituer une provision maximale de 5 000 000 \$ en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Cette provision est constituée à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville (ci-après le « Résiduel »). L'Agence peut à la fin de son exercice financier, inclure dans les revenus de gestion facturés à la Ville, jusqu'à un maximum de 1 000 000 \$ à même le Résiduel (note 6).

Revenus autonomes en vertu d'ententes de service

En vertu d'une entente de service renouvelable d'année en année, l'Agence s'est engagée à gérer des terrains dans l'arrondissement de Verdun et à percevoir les revenus de stationnement pour cet arrondissement. En contrepartie, l'Agence recevra des revenus de gestion annuels de 84 000 \$.

En vertu d'une entente de service renouvelable d'année en année, l'Agence s'est engagée à émettre des permis de stationnement journaliers pour l'occupation de places de stationnement dans des zones désignées et d'en percevoir les revenus pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. En contrepartie, l'Agence recevra des revenus de gestion établis en fonction du volume de transactions et minimalement de 60 000 \$.

Contributions financières

Au cours de l'exercice 2022, la Ville via son service du développement économique (« SDÉ ») a accordé une contribution financière de 1 850 000 \$ à l'Agence en vertu d'une convention de contribution financière se terminant au plus tard le 1^{er} mai 2024 visant à soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable. La convention prévoit que l'Agence recevra 350 000 \$ en 2024.

Au cours de l'exercice 2023, la Ville a accordé à l'Agence une contribution financière de 2 400 000 \$ incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière se terminant le 31 décembre 2024 visant à mettre en place des outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada. L'Agence a comptabilisé une contribution à recevoir de 275 499 \$ à l'état de la situation financière. La convention prévoit que l'Agence recevra 1 644 501 \$ en 2024 incluant les taxes.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

12. Obligations contractuelles

- a) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 24 535 864\$, en vertu d'ententes de location d'espaces à bureaux et industriels se terminant au plus tard en 2039. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2024	1 819 931 \$
2025	1 642 053 \$
2026	1 702 348 \$
2027	1 728 592 \$
2028	1 778 829 \$
2029 et suivants	15 864 111 \$

- b) L'Agence s'est engagée à déboursier des travaux d'améliorations locatives jusqu'à concurrence de 907 566 \$ en vertu d'une convention d'occupation d'espaces de bureaux de la Ville situés dans l'arrondissement de LaSalle.

- c) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 246 605 \$. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en avril 2024.

- d) L'Agence s'est engagée à verser une somme de 1 900 689 \$ en vertu d'un contrat se terminant en mai 2027 à déboursier des frais récurrents pour l'utilisation d'un logiciel, les frais de licence, de télécommunication, d'hébergement, de support technique et d'amélioration de la solution logiciel en lien avec ses bornes informatisées. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices se détaillent comme suit :

2024	563 167 \$
2025	563 167 \$
2026	563 167 \$
2027	211 188 \$

- e) L'Agence s'est engagée en vertu d'un contrat à déboursier un montant pour des coûts en lien avec des travaux majeurs sur les terrains de stationnement de la Ville. Les paiements minimaux exigibles au cours du prochain exercice, en vertu de cette proposition, totalisent 163 415 \$.

13. Transactions avec des apparentés

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et ceux de l'Agence, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

13. Transactions avec des apparentés (suite)

En vertu de l'entente-cadre, la Ville accorde à l'Agence les droits suivants, et ce, conformément à la réglementation municipale :

- Le droit d'installer et de maintenir des panneaux d'affichage électronique sur les terrains de stationnement et dont elle a la gestion;
- Le droit d'installer et maintenir les bornes de paiements et toute la signalisation et l'affichage sur le domaine public en rapport avec les terrains de stationnement et le stationnement sur rue (espaces de stationnement sur rue appartenant à la Ville, dont l'utilisation est tarifée).

En vertu de l'entente-cadre, la Ville fournit à titre gratuit à l'Agence les systèmes et services administratifs et opérationnels de soutien nécessaires à l'atteinte de sa mission notamment en matière d'application de la réglementation, de la gestion du stationnement et de la mobilité.

L'Agence a généré les revenus et engagé les charges suivantes auprès de la Ville comptabilisés à la valeur d'échange :

	2023	2022
Revenus de gestion ^(a)	56 804 725	44 775 979
Contributions financières (note 7)	1 420 194	268 318
Revenus autonomes - Ententes de service (note 11)	100 800	5 992
Salaires et avantages sociaux - Prêts d'employés	31 266 794	25 804 895
Autres charges opérationnelles ^(b)	563 924	657 499
Loyer des immeubles	250 096	247 012
Revenus du Stationnement tarifé perçus pour la Ville ^(c)	73 600 416	61 764 480
Coûts des travaux majeurs sur les terrains de stationnement de la Ville ^(d)	2 256 240	-

(a) En vertu de l'entente-cadre, les revenus de gestion sont constitués du montant total des charges d'exploitation de l'Agence réduit des coûts engagés pour les contributions financières et des revenus autonomes générés par celle-ci.

(b) Les autres charges opérationnelles comprennent le carburant. Les véhicules de l'Agence sont autorisés à utiliser les postes de carburant de la Ville et d'autres services facturés par la Ville.

(c) En vertu de l'entente-cadre, pour chaque exercice financier de la Ville, l'Agence doit verser directement dans le compte bancaire de la Ville, le ou avant le 1^{er} juillet de l'année suivante, le montant total de l'année précédente des revenus du Stationnement tarifé perçus pour la Ville desquels sont déduits les revenus de gestion facturés à la Ville ainsi que des sommes qui ont été payées à la Ville en regard des différentes factures émises par la Ville.

(d) En vertu de l'entente-cadre, l'Agence est responsable de gérer et de réaliser pour le compte de la Ville, des projets de travaux majeurs sur les terrains de stationnement appartenant à celle-ci. La Ville assume tous les coûts engagés à ces projets.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2023

14. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, l'Agence a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif pour ses employés. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 à ce régime s'est élevée à 612 355 \$ (431 117 \$ en 2022) et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

15. Dépendance économique

L'existence économique de l'Agence est tributaire des revenus provenant de la Ville.

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Se partager les rues de Montréal